



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SOIGNOLLES

L'an **deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin, à 20h30**, le conseil municipal de la commune, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de **Mme Patricia FIEFFÉ**.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mme HAGHEBAERT Olympe donne procuration à Mme FIEFFÉ Patricia.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mr BESANÇON Geoffroy, Mme HAGHEBAERT Olympe.

Secrétaire de séance : Mme DELALANDE Soizic.

DÉLIBÉRATION N° 2024-20 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 23 avril 2024 a été transmis aux conseillers municipaux le 15 avril 2024 par voie électronique à la suite de la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2024.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-21 - DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Mme le maire présente aux membres du conseil municipal, les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Il est proposé de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération, de valider la transmission de la cartographie de ces zones à Mr le sous-préfet, au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, au département du Calvados, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale Cingal-Suisse Normande, de valider le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE DE DÉFINIR COMME ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE LA COMMUNE LES ZONES PROPOSÉES FIGURANT EN ANNEXE À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION, DE VALIDER LA TRANSMISSION DE LA CARTOGRAPHIE DE CES ZONES À MR LE SOUS-PRÉFET, AU RÉFÉRENT PRÉFECTORAL À L'INSTRUCTION DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DES PROJETS INDUSTRIELS NÉCESSAIRES À LA TRANSITION ÉNERGETIQUE, AU DÉPARTEMENT DU CALVADOS, AINSI QU'À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE CINGAL-SUISSE NORMANDE, DE VALIDER LE PRINCIPE DE L'INTÉGRATION DE CES ZONES DANS LE DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE DÈS QUE LA CARTOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE SERA ARRÊTÉE, EN APPLICATION DU II DE L'ARTICLE L. 153-31 DU CODE DE L'URBANISME.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

GESTION DU CIMETIÈRE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, deux devis du Groupe ELABOR, concernant la mise en place d'un logiciel pour la gestion du cimetière.

Le conseil municipal décide de reporter le sujet pour consultation auprès d'autres prestataires.

SECURISATION DU POSTE INFORMATIQUE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une proposition de la société OMB Informatique pour une solution de dématérialisation et la sécurisation du poste informatique.

Le conseil municipal décide de passer par le OneDrive pour la sauvegarde des documents.

Questions diverses

Les sujets suivants ont été abordés :

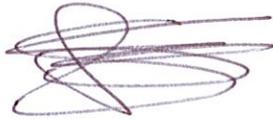
- Odyssée - Logiciels pour gamme financière et gamme administré
 - Borne tactile
 - DRAC
 - Elections législatives - 30 juin et 7 juillet 2024
 - CDC : Accompagnement pour planter des haies
-

Informations diverses

- Passage du dératiseur, le vendredi 5 juillet.
- Fibre optique : 24 foyers raccordés, soit 51,06 %.
- Vidéoprotection : Ecran visible à la poste communale de Saint Sylvain.
- Le réseau Elues Locales : Seconde édition de la Journée des Femmes Elues du Calvados, le vendredi 11 octobre à l'Abbaye aux Dames à Caen.
- Prochain conseil municipal le 17 septembre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35
Le présent procès-verbal est arrêté en date du 20/06/2024
Par le Maire, Mme Patricia FIEFFÉ
Par la secrétaire de séance, Mme DELALANDE Soizic

Secrétaire de séance
Mme DELALANDE Soizic



Le Maire
Mme FIEFFÉ Patricia

